

Pôle communication
Tél : 24 66 40

Lundi 26 septembre 2022

INFO PRESSE

Un partenariat régional pour la prise en charge des mineurs sous-main de justice

Mickaël Forrest, membre du gouvernement chargé de la protection de l'enfance et de la jeunesse a accueilli une délégation de cinq personnes de l'organisation non gouvernementale (ONG) fidjienne Inspire Pacific et la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJ EJ) le lundi 26 septembre. Ils ont signé une convention qui attribue une subvention à Inspire Pacific, destinée à améliorer l'équipement du centre dont elle assure la gestion à Fidji et à organiser un échange de bonnes pratiques avec la DPJ EJ.

La convention

La convention signée ce jour attribue le versement à l'ONG Inspire Pacific d'une subvention destinée à organiser un échange de bonnes pratiques avec la DPJ EJ. Les fonds permettront notamment d'améliorer l'équipement du centre de réhabilitation pour mineurs dont l'ONG assure la gestion à Fidji.

Ce partenariat entre les deux acteurs leur permettra également de partager données et compétences, de mettre en place un accompagnement à la professionnalisation des intervenants, d'acquérir une meilleure connaissance des dispositifs existants et de valoriser ceux qui fonctionnent afin de les adapter localement.

L'ONG Inspire Pacific

L'organisation non gouvernementale Inspire Pacific gère, depuis 2020, des programmes destinés à pérenniser l'accompagnement éducatif des mineurs sous-main de justice, notamment ceux placés au sein d'un centre de réadaptation et de développement situé à Samabula, à Fidji. Il s'agit du seul établissement de ce genre sur l'archipel. Il accueille des garçons de 14 à 18 ans.

Les missions de la DPJ EJ

La direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJ EJ) assure pour la Nouvelle-Calédonie quatre missions principales qui sont : la protection de l'enfance, le traitement

*** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc ***

de la délinquance des mineurs, la lutte contre la récidive et la lutte contre le décrochage scolaire. Elle gère, grâce à ses 107 agents, deux établissements de placements judiciaires, un dispositif de gestion des familles d'accueil, un service en milieu ouvert et un service de prévention et d'insertion. En 2021, la DPJEJ a pris en charge pas moins de 1 300 mineurs sous-main de justice.

Les séquences presse

Deux séquences presse seront possibles :

Mercredi 28 septembre

10 h Accueil au Sénat coutumier

Jeudi 29 septembre

10 h Visite du GIEP

* *
*